

COMPTE RENDU DE RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 11 septembre 2025

(Convocations du 3 septembre 2025)

Le Conseil Municipal de la Commune de Lecelles, légalement convoqué s'est assemblé à la salle polyvalente à 19 heures.

Étaient présents :

Jean-Claude MESSEGER	Patrick DUSSART	François MARTIN
Danièle VERMANDERE	Jean-Pierre FLOQUET	Eliane RENAUD
Alexandre SCHNEIDER	Anne-Marie DELHAISE	Sébastien DRAPPIER
Véronique SIBILE	Henri-Jean LISSE	Isabelle DECOBECQ
Jean-Michel RAVIART	Coralie DAELDYCK	Laurence BAISIER
Dominique TREHOU	Emmanuel TIRLEMONT	
Hermine DELESALLE	Marie POLLET	

Étaient absents :

Hervé WARGNYE, procuration donnée à Danièle VERMANDERE
Nadège TANIÈRE, procuration donnée à Jean-Michel RAVIART
Sandrine CAILLEAU, procuration donnée à Jean-Pierre FLOQUET
Jean-Pierre HUEZ, procuration donnée à Patrick DUSSART

Début de séance 19:09

1 - Autorisation à M. le Maire de signer une convention de participation financière avec le SIDEN-SIEN Noréade

Des travaux d'assainissement vont être effectués par le SIDEN-SIAN / Noréade dans la rue de Choques. La Commune envisage une réfection complète de la voirie dans la continuité de ces travaux afin d'avoir une réfection uniforme de la voirie. Afin de faciliter la coordination des travaux, ces travaux seront pris en charge par la Commune.

Une convention de participation financière doit être mise en œuvre entre le SIDEN-SIAN / Noréade et la commune pour qu'ils puissent procéder ensuite au remboursement des travaux au prorata de ce qui est de leur compétence.

Monsieur le maire : On a des travaux sur la rue de Choques pour faire l'assainissement. Depuis 2017, tous les ans ça été reporté. Sur 2025, ces travaux vont avoir lieu et démarre la semaine prochaine sur une demie chaussée, la moitié de la route sur la partie de Lecelles. On a eu plusieurs réunions avec Noréade les travaux vont s'engager et dureront 3 mois si on n'a pas de remontée de nappe. La route sera fermée la journée, ouverte aux riverains le soir et matin, et bien sûr pour les urgences.

Question de Sébastien Drappier : Pourquoi n'avons-nous pas effectué ces travaux quand Maulde a fait les siens en 2021 ?

Réponse de monsieur le maire : Ce n'était pas le même tout à l'égout et c'est Noréade qui fait. On ne peut pas intervenir sur une partie où on n'aurait pas été remboursé.

Emmanuel Tirlemont : Ce n'est pas le même réseau.

Sébastien Drappier : Imaginez quand même, en ayant un peu de bon sens, vous êtes sur une route qui n'est pas bien large, on fait tout, on fait le côté Maulde, on fait le côté Lecelles. Quand on a fait la rue de Chorette, on a fait les deux côtés.

Emmanuel Tirlemont : Techniquement ce n'est pas le même assainissement. Il y a un assainissement parallèle, ce n'est pas le même tuyau.

Sébastien Drappier : Monsieur Tirlemont, vous me dites que ce n'est pas le même assainissement mais je

pense que l'eau qui coule arrive à la même station d'épuration. Le plus important est que la rue de Choques ait son assainissement.

Voté à l'unanimité

2 - Centre de Gestion 59 -Demande d'affiliation du Syndicat Mixte des ports intérieurs du canal Seine-Nord Europe

Le Syndicat Mixte des ports intérieurs du canal Seine-Nord Europe a demandé son affiliation volontaire au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord (CDG59). Le conseil municipal doit donner son avis sur cette demande.

Voté à l'unanimité

Questions diverses

Anne-Marie Delhaise : Devant chez moi, Enedis a changé les lampes, est-ce pour mettre des Leds ?

Monsieur le maire : ce n'est pas Enedis, c'est une entreprise qui finit le remplacement sur la commune, il restait environ 60 lampes

Laurence Baisier : Ça concerne aussi la rue de Chorette ?

Monsieur le maire : Il y a un câble qui était sectionné dans le sol. Ça va être réparé.

Sébastien Drappier : Monsieur le maire, j'aimerais connaître votre position quant au stationnement des caravanes double essieux et accessoirement quand les gens vivent dedans. Il y a des gens du voyage qui se sont positionnés sur un rachat d'une maison, probablement pour y mettre leur caravane.

Monsieur le maire : rue du Grand Sart ?

Sébastien Drappier : oui tout à fait.

Monsieur le maire : Pour l'instant il n'y a rien de signé.

Sébastien Drappier : Je pense qu'en France le stationnement des caravanes est interdit au-delà de trois mois. On ne peut pas vivre dedans même si on est propriétaire du terrain, on voit très bien ce qui se passe autour de nous, A Saint-Amand, à Raismes ou à Denain. C'est un sujet qui revient souvent à la CAPH. J'aurai aimé avoir votre position.

Monsieur le maire : Ma position ?

Sébastien Drappier : Le jour où ça va arriver, on aura des caravanes qui seront stationnées.

Monsieur le maire : C'est votre façon, de voir les choses. On en n'a pas.

Sébastien Drappier : Le jour où il y en aura ?

Monsieur le maire : Forcément, un jour, il peut y avoir des gens qui arrivent mais ce n'est pas le cas pour l'instant. On gèrera comme les autres communes. Après on a toujours un terrain qui doit être fait à Saint-Amand et qui n'est pas fait, je ne vais pas le faire à leur place. Je n'ai pas de souci, la personne qui est susceptible d'acheter cette maison qui est en ruine, en très mauvais état, ne peut pas être démontée car elle est en zone agricole. Si elle est démolie elle ne pourra pas être reconstruite.

Je ne vois pas de gens du voyage sur la commune, à part 2-3 campings car qui viennent manger sur la place car c'est référencé.

Je n'ai pas de soucis et on n'a pas de soucis pour l'instant avec les gens du voyage.

Emmanuel Tirlemont : La règle est simple : c'est constat d'huissier, ils ont 15 jours pour bouger et pour les faire bouger c'est le préfet qui décide quand il veut faire bouger car parfois c'est compliqué. Même les autorités n'y vont pas parce que c'est parfois compliqué avec la communauté. C'est ça la règle.

Hermine Delesalle : Je ne comprends pas le souci.

Sébastien Drappier : Une maison en ruine, en zone agricole, tu ne peux pas l'améliorer, tu ne peux rien faire. Elle va être rachetée par les gens de la communauté du voyage, elle va être détruite, ils vont y mettre leur caravane, ils ne seront jamais délogés. C'est ce qui se passe à Saint-Amand, à Raismes, à Denain,

François Martin : on est en train de débattre sur des suppositions.

Hermine Delesalle : Quelle est la superficie ?

Sébastien Drappier : A cette maison, il y a aussi un terrain attenant, il y a une bande de terrain.

Monsieur le maire : Je ne vois pas où est le problème pour l'instant.

Sébastien Drappier : J'espère qu'il n'y en aura pas.

François Martin : On ne va pas passer au Conseil Municipal sur une rumeur.

Sébastien Drappier : Je comprends que la rumeur elle vous déplaît mais malgré tout, la rumeur sera une réalité dans quelques semaines.

François Martin : peut-être. Ça veut dire que vous avez des infos, partagez les dans ce cas-là, on anticipe.

Sébastien Drappier : Je pense que je partage quand même, j'en parle au conseil municipal. Vous me dites « non, il n'y a rien, il n'y a pas de souci ». Je prends acte.

Isabelle Décobecq : Il y a des craintes remontées par les emprunteurs de la médiathèque, les bénévoles, les salariés, quant à la baisse du budget des activités. Monsieur le président qu'en est-il ?

Monsieur le maire : il n'y a pas de baisse significative de budget. Il y a des rumeurs, mais il n'y pas de problèmes. Le budget a été voté par l'ensemble des élus du SIVS. Un moment il y avait trop de livres, on a des milliers de livres, il n'y a pas d'achat moindre. Ce qui est demandé est demandé.

Ceux qui veulent lancer des rumeurs, qu'ils les lancent. Je sais ce qui est fait et ce qui doit être fait. Ce qu'on peut faire avec les élus parce je ne suis pas tout seul, on est 7 communes, 10 000 habitants et jusque maintenant on a aucun souci.

Sébastien Drappier : Vous nous certifiez qu'il y a autant d'activités dans les médiathèques qu'avant ?

Monsieur le maire : Il y a des activités qui ont été modifiées mais c'est le rôle de la responsable des médiathèques ? Je ne vois pas où est le problème, l'investissement est absolument pareil depuis des années, il n'a pas changé.

Sébastien Drappier : monsieur le président, des bénévoles disent il y a une baisse de budget. Vous me dites ce n'est pas le cas. Peut-être qu'il y a une mauvaise communication.

Monsieur le maire : je ne suis pas tout seul, on est à 7 sur ce syndicat, 7 élus.

Sébastien Drappier : Vous êtes le président.

Monsieur le maire : Nous on travaille ensemble, il n'y a pas qu'un chef. Ça continue, comme ça continue. Il y a des choses qu'on achète plus car on passe au numérique, exemple les abonnements.

Laurence Baisier : Lors de la réunion de commission des travaux concernant la rue de l'égalité, nous avons dévié sur le problème du bruit de l'antenne et des places de parking devant les commerces, de ce fait, nous ne sommes pas rentrés dans les détails de ces travaux. Quelles est la nature des travaux ?

Monsieur le maire : pour l'instant les travaux sont en standby du fait qu'on fait la rue de Choques. On verra après. La nature des travaux est de refaire les trottoirs et la chaussée.

Laurence Baisier : et l'assainissement ?

Monsieur le maire : l'assainissement c'est Noréade. Si on a un assainissement en mauvais état, Noréade interviendra.

Laurence Baisier : Et concernant le riverain, vous avez des nouvelles ?

Monsieur le maire : Oui. Le responsable de l'antenne Free, est venu. Ils ont changé les axes de ventilation pour qu'il y ait moins de bruit. Par contre, l'hiver ça va s'estomper parce que ce sont des refroidisseurs, ça tournera beaucoup moins. On est allé le voir ensemble, on a discuté, il n'y a pas de problème. Ils ont déjà changé un module et là ils vont venir rechanger un module. C'est en cours, on a fait ce qu'il faut avec la région et l'opérateur.

La séance est levée à 19h38